

SESSION FORMATION
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉF: 9301-14

Dossier loi sur l'eau des projets d'infrastructures linéaires

> EN BREF

Les dossiers loi sur l'eau se généralisent pour tout aménagement ayant un impact sur la ressource en eau et le milieu aquatique. Ce dossier pour être conforme à la réglementation et autoriser le démarrage des travaux doit respecter une procédure complexe et un contenu précis.

THÉMATIQUES

Le contexte réglementaire et la procédure. Le contenu du dossier loi sur l'eau. Les ouvrages et la phase travaux. Une étude de cas portant sur un projet de déviation routière dont les contraintes techniques et environnementales évolueront en fonction des phases d'avancement du projet.

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Responsables des services techniques des collectivités territoriales, de l'Etat, des sociétés d'autoroutes et gestionnaires d'infrastructures ferroviaires chargés de la conception générale d'infrastructures et/ou de leur volet "eau", Prestataires des bureaux d'études privés et publics.

> PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

CONNAITRE la procédure loi sur l'eau et ses risques pour un projet d'infrastructures.
PRÉCISER le contenu du dossier et son positionnement dans la chronologie du projet.
APPRECIER la qualité des études à mener pour un dossier loi sur l'eau et leur cahier des charges.

> PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Cas pratique(s)
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

> INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 23 au 25 novembre 2022 - Durée : 3 jours (21 heures)
Tarif : 2 310,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

> COORDINATION

Anna DESHAYES, Chef de service, DDT du Lot
Stéphane PRADON, Directeur Environnement, EGIS

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

MERCREDI 23 NOVEMBRE

9h00
Présentation de la session et tour de table

Le contexte réglementaire et la procédure

9h30
Stéphane PRADON
Anna DESHAYES
Les textes réglementaires et les éléments patrimoniaux à prendre en compte dans un dossier loi sur l'eau. La présentation des décrets de procédure et des principales étapes à mener pour conduire l'instruction du dossier.
Le contenu du dossier loi sur l'eau.

Présentation de l'étude de cas :
Le cas est un projet de déviation routière, les aspects techniques et les contraintes environnementales du projet évolueront en fonction des phases d'avancement du projet.

Déjeuner de 12h30 à 14h00

14h00
Stéphane PRADON
Anna DESHAYES
Etape 1 de l'étude de cas : les modalités d'application des rubriques de la nomenclature
Incidences des caractéristiques du projet sur l'application des rubriques de la nomenclature.
Type de procédure à suivre (autorisation ou déclaration).

Etape 2 : la phase amont comprenant la démarche, les études et la négociation avec le service instructeur
Les études spécifiques à mener et la prise en compte des demandes des services instructeurs.

Fin de la journée à 18h00

JEUDI 24 NOVEMBRE

Le contenu du dossier loi sur l'eau

09h00
Stéphane PRADON
Stratégie du maître d'ouvrage.
Le relation contractuelle entre le maître d'ouvrage et le bureau d'étude.

Etape 3 : analyse critique d'un cahier des charges

10h30
Pierre GRANDIDIER, HTV
Le contenu technique et méthodologique des études complémentaires (assainissement, hydraulique, hydrogéologie).

Déjeuner de 12h45 à 14h00

14h00
Yvain BENZENET, Agence Française pour la Biodiversité
Enjeux liés aux milieux aquatiques pour le dossier loi sur l'eau.

16h15
Stéphane PRADON
Anna DESHAYES
Etape 4 : l'élaboration du dossier loi sur l'eau
Découpage des dossiers loi sur l'eau, la composition du dossier loi sur l'eau.

Etape 5 : la phase d'enquête publique
Les réponses aux questions émises par le public et le commissaire enquêteur. L'avis sur le projet d'arrêté préfectoral.

Fin de la journée à 18h00

VENDREDI 25 NOVEMBRE

Les ouvrages et la phase travaux

9h00
Marie NICOLAS, Société du Grand Paris
Retours d'expérience de dossiers autoroutiers et ferroviaires.
Cas problématiques et jurisprudences.
La démarche du maître d'ouvrage pour sécuriser le dossier loi sur l'eau et les procédures.

11h30
Fanny MOES, Responsable Domaine Environnement, APRR
La politique d'entretien, de surveillance et de suivi conforme aux arrêtés.

Déjeuner de 13h00 à 14h15

14h15
Stéphane PRADON
Anna DESHAYES
Etape 6 : les phases travaux et exploitation
Les moyens de surveillance, d'entretien et de suivi. Les mesures et aménagements de la phase travaux, les dossiers de demande d'autorisation à titre temporaire, la prise en compte des travaux préparatoires, la modification de l'arrêté préfectoral pendant la phase travaux et le suivi après la mise en oeuvre.

16h30
Conclusion et évaluation de la session

Fin de la journée à 17h00